

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du mardi 19 mars 2024

Étaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Marquer Eric
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

Frerejouan Mathieu
Rateau Paul

Administration

Pinguet Catherine

Etudiants, membres titulaires

Bringazen Ambre
Dupont Ilana
Halidi Isma
L'Utile Shane
Rouyer Céleste

Personnalités extérieures

Carlin Emmanuelle
Sullerot Vincent

Invités

Fischbach Franck
Raineau Laurence

Étaient représenté.e.s

Grellard Christophe par Quiviger Pierre-Yves
Morel Pierre-Marie par Quiviger Pierre-Yves
Laugier Sandra par Giocanti Sylvia
Padovani Ouafae par Rateau Paul

1. Informations

Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'un représentant étudiant titulaire n'a pas vocation à donner procuration à un autre représentant titulaire – c'est le rôle des suppléants que de remplacer les titulaires.

Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il souhaite que, conformément à une bonne pratique qui s'est perdue, tous les enseignants intervenants dans une formation soient convoqués aux délibérations et non pas les seuls responsables de matière et de parcours. Il regrette qu'en

dépit de l'instruction qu'il avait donnée en janvier 2023, cet usage n'ait pas été rétabli, ni en licence 1, 2, 3 ni en master. Il souhaite que la scolarité mette enfin cela en place pour les jurys du printemps 2024.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 29 février 2024.

Avec de brèves modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Offre de formation pour le prochain contrat quinquennal

Le point abordé lors de la séance est celui des modifications de contenus :

Pour la Licence, Sylvia Giocanti mentionne dans les maquettes 2025-2030 les quelques modifications suivantes :

Le cours de L2, S4 intitulé « Philosophie de la pratique » s'intitulera désormais « Philosophie découverte » et sera réservé aux étudiants non spécialistes (inscrits en histoire, en géographie et en histoire de l'art et archéologie) auxquels était jusqu'à présent accordé un nombre de places très limité, source de protestations de la part des autres composantes (qui ouvrent pourtant largement leurs cours aux étudiants de philosophie). Cela aura des conséquences sur les RCC : afin de pouvoir faire face à un nombre qui pourrait être très important de copies (raison qui expliquait la limitation des places), le contrôle de connaissance sera assuré par un examen écrit d'1h ou d'1h30 dont les modalités resteront à l'appréciation de l'enseignant chargé du cours.

Après discussion avec les enseignants responsables de ce parcours (Isabelle Aubert pour la philosophie et Muriel Fabre-Magnan pour le droit), il a été décidé que les étudiants de L2 de la double-licence de « Philosophie-droit » qui assistaient au même cours de « Philosophie de la pratique » (tout en y étant depuis plusieurs années inscrits d'après leur maquette sous l'intitulé « Raisonnement et argumentation ») et occupaient d'ailleurs une grande partie des places, suivront (à partir de la rentrée 2025) le cours de philosophie intitulé « Esthétique ».

Pour les modifications apportées au Master 1 et 2, voir, l'ANNEXE ci-dessous.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Sur l'initiative de Sandra Laugier, qui en a parlé lors de la réunion de bureau, le 19 mars, et de Julien Fretel, directeur de l'UFR 11 Science politique, un projet en alternance de Master 2 a été lancé, projet intitulé « Politique et médiatisation des sciences humaines et sociales ». Sur le principe, est-il reconnu par les membres du Conseil, le projet peut être intéressant pour les étudiants en philosophie. Toutefois, dans le descriptif actuel des matières enseignées (fondamentales, cours thématiques et ateliers), il n'existe pas de lien évident avec le domaine philosophique. Une présentation plus explicite et détaillée est attendue par le conseil pour se prononcer. Sandra Laugier et Julien Fretel viendront présenter la formation au conseil de gestion du mois de mai.

4. Budget

Pierre-Yves Quiviger rappelle que le budget comprend : une petite masse salariale liée au fonctionnement de l'UFR (comme les vacances du moniteur à la bibliothèque Cuzin) ; des

dépenses de fonctionnement (bons de commandes pour trajets, hébergements et repas (organisation des COS en particulier), fournitures, livres, matériel informatique, projets des étudiants en Master, pots de rentrée et de fin d'année, etc.) ; les investissements pour des choses lourdes et pérennes. C'est la ventilation entre ces trois chefs qu'il convient d'adopter en conseil.

La ventilation du budget est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Au sujet de la journée portes ouvertes du 2 avril dernier, Pierre-Yves Quiviger dit regretter qu'il n'y ait pas eu d'associations d'étudiants en philosophie aux côtés des enseignants. Les élus étudiants issus de listes syndicales rappellent que ce n'est pas leur rôle. La journée a attiré du monde et donné lieu à des échanges fructueux, les étudiants posant des questions, moins sur les débouchés et leur plan de carrière, que sur la discipline philosophique en tant que telle.

Au sujet du ciné-club de l'UFR, Pierre-Yves Quiviger souhaite que les étudiants L1 & 2 soient prévenus pour bénéficier des 20 places gratuites. Le 20 mars, Lucia Hernandez a envoyé à Sara Gatfaoui le message à transférer aux listes des étudiants concernés. Le ciné-club est à ce jour un succès avec des salles remplies pour chaque séance.

Paul Rateau souhaite que les copies du contrôle continu puissent être déposées à la coordination des sciences humaines de Tolbiac afin que les étudiants puissent les consulter.

La séance est levée à 18 h 25 en bibliothèque Cuzin.

Adopté par le conseil du 23 avril 2024.

ANNEXE

Modifications Master Philosophie Campagne accréditation 2025-2030

Parcours ETHIRES

L'intitulé de la maquette, « Éthique appliquée, responsabilité sociale et environnementale » remplacé par « Éthique appliquée et responsabilités environnementales », qui permet de conserver l'acronyme.

Changements des intitulés et/ou des cours eux-mêmes :

Pour le S1 et le S2 :

Remplacer « UE2 spécialisation : mission de terrain » par « UE2 spécialisation : enquête philosophique de terrain » (l'emploi du terme de « mission » prête à confusion, car cela laisse penser que les étudiants, qui font une enquête de terrain dans une organisation - publique ou privée - durant l'année, travaillent pour l'organisation en question).

Par conséquent, remplacer : « Mission encadrement philosophique » par « Encadrement de l'enquête philosophique de terrain » et « Mission encadrement professionnel » par « Ateliers professionnels ».

Pour le S2 :

Remplacer le cours « RSE : aspects pratiques » par un cours de « Philosophie de terrain » et le cours « Éthique environnementale » par « Philosophie de l'environnement »

Parcours Philosophie contemporaine

En Master 1, au second semestre, UE 2 Enseignements spécifiques : l'enseignement qui, dans la maquette actuelle, s'intitule « Phénoménologie et psychanalyse » corrigé en « Philosophie et psychanalyse ».

Parcours Philosophie et société

M1

Option Philosophie et économie

S1

UE 1 « Enseignement en économie » (14 ECTS),

3 matières obligatoires :

1/ Sociologie des comportements sociaux (6 ECTS)

2/ Techniques quantitatives (6 ECTS)

3/ Langue vivante (2 ECTS)

S2 : tous les cours sont indiqués à 26h, en réalité c'est 24h

S2

UE1 « Enseignement en économie » :

3 matières obligatoires :

1/ Économie du travail et de l'emploi (5 ECTS)

2/ Histoire de la pensée économique contemporaine (4 ECTS)

3/ Langue vivante (1 ECTS)

UE2 « Enseignement en philosophie » :

2 matières obligatoires

Une matière à choisir parmi les deux suivantes : « Philosophie et théorie du droit », « Philosophie économique, sociale et politique »

Une matière à choisir dans l'offre du Master de philosophie, autres parcours 24h, coef. 1

Modifier les ECTS : 5 par matière

M2

Option Philosophie juridique, politique et sociale

S1 et S2 :

À supprimer de la maquette, « Histoire de la philosophie politique ».

Option Sociologie et anthropologie

À supprimer « des techniques contemporaines » dans l'intitulé.

S1 et S2 :

UE1

Séminaire obligatoire dans le parcours « Philosophie et société »

Séminaire obligatoire dans le parcours LOPHISC ou extérieur.

Option philosophie et économie

Pas de changement.

Pour les options « Philosophie et économie », Magali Bessone indiquera dans la brochure quels sont les séminaires parmi lesquels les étudiants peuvent choisir préférentiellement dans l'offre de Master de SES.

Parcours LOPHISC :

M1, Au S1:

« Théorie des ensembles » devient « Ensembles et infini »

« Théorie de la démonstration » devient « Preuves formelles et raisonnement »

« Théorie de la calculabilité » devient « Modèles de calcul et théorie des algorithmes »

« Théorie des modèles » devient « Logique, langages, structures mathématiques »

Au S2 :

« Logique des modalités » remplacé par « Logique modale et applications philosophiques »

« Complétude et indécidabilité » devient « Limitations des formalismes »

« Logique et fondements de l'informatique » devient « Logique, programmes et intelligence artificielle »